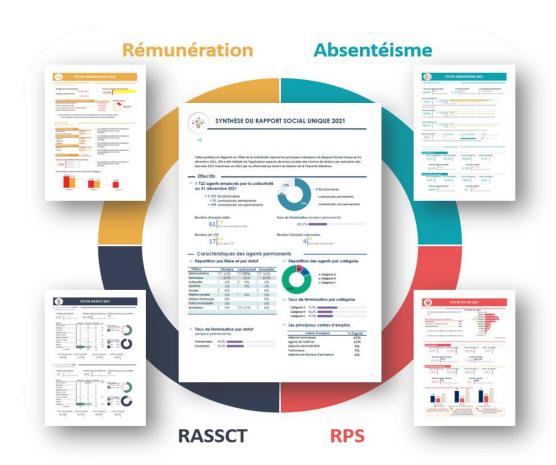
La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



SIVOM DU BORN

2023



Date de publication : 06/11/2024 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Landes

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UN ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2024 Reçu en préfecture le 09/12/2024

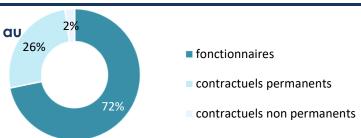
Publié le 09/12/2024



Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Landes.

Effectifs

- 85 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > **61** fonctionnaires
 - > 22 contractuels permanents
 - > 2 contractuels non permanents



Nombre d'emploi gidés



Taux de féminisation (emplois permanents)

18,1%

Nombre de CDI



Nombre d'emploi saisonniers ou accroisssement

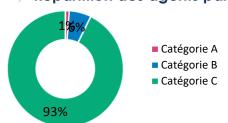
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

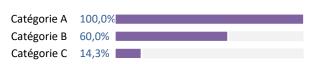
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	11%	9%	11%
Technique	89%	91%	89%

Répartition des agents par catégorie



Taux de féminisation par catégorie



Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

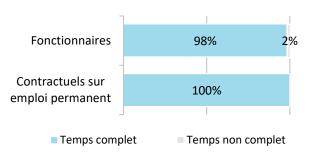


Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	72%
Agents de maîtrise	11%
Adjoints administratifs	10%
Techniciens	6%
Attachés	1%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



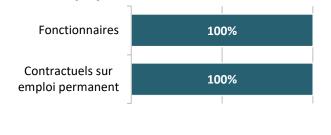


Technique	1.9%	_	_	
Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel	

Envoyé en préfecture le 09/12/2024 Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE Répartition de à temps partiel



Part des agents permanents à temps

Temps partiel

partiel selon le genre

■ Temps plein

Hommes 0,0% **Femmes** 0,0%

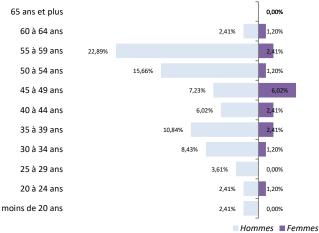
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,6
Contractuels sur emploi permanent	38,3
Emplois permanents	45,9

Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

→ 79,6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	60,4	Répartition des ETPR permanents par catégorie
> Contractuels sur emploi permanent	16,7	Catégorie A 1,0 Catégorie B 5,0
> Contractuels sur emploi non permanent	2,5	Catégorie C 71,1

Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité

Mouvements

Envoyé en préfecture le 09/12/2024 Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE

Evolution des effectifs permanents

Variation des 22,0% rotation effectifs agents au 31/12/2022 31/12/2023

14 départs 1

7%

21 arrivées (



Principaux motifs	
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	50%
Démission	21%
Départ à la retraite	21%

Décès Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année

Remplaçants	100%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	

Principaux motifs

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

50,8%

- Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité
- Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité
- Part des agents avec avancement de grade

3,3%

Part des agents avec promotion interne

1,6%

Sanctions disciplinaires

sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Hommes	
Sanctions 1er groupe	2	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires
- Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

^{*}Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

Budget et rémunérations

Envoyé en préfecture le 09/12/2024 Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE

→ Les charges de personnel représentent 38% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*

* Montant global

9 396 748 €

Charges de personnel*

3 614 797 €



Soit 38,47 % des dépenses de fonctionnement

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute

2 441 872 €

Rémunération statutaire 1 872 935 € Primes 462 623 €

SFT 34 608 €

HSC 54 407 € NBI 17 299 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

Catégorie A Catégorie B Catégorie C

	Cate	egorie /t		oric D	Caregorie C		
Titulaire Contract		Contractuel	actuel Titulaire Cont		Titulaire	Contractuel	
Administrative	S	-	-	-	31 866 €	S	
Animation	-	-	-	=	-	-	
Culturelle	-	-	-	-	-	-	
Incendie secours	-	-	-	-	-	-	
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-	
Médico-technique	-	-	-	-	-	-	
Police municipale	-	-	-	-	-	-	
Sociale	-	-	-	-	-	-	
Sportive	-	-	-	-	-	-	
Technique	-	-	39 767 €	S	32 010 €	26 442 €	
Moyenne toute filière	S	-	39 767 €	S	31 996 €	26 425 €	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,95 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	20,04%
Contractuels sur emploi permanent	14,09%
Emplois permanents	18,95%

- ➡ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- → 2 484,33 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- → La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantaut annual		Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents						
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par ETFK	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S		-	-		-	-		-	-	
Catégorie B	7 008 €	400 €	5%	8 467 €	400€	5%	S	S		-	-	
Catégorie C	6 352 €	348 €	5%	5 966 €	284€	5%	S	S		1 854 €	137€	7%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



Publié le 09/12/2024

En moyenne, 26,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

Absences

En moyen LID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	7,17%	0,00%	5,27%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	9,64%	0,00%	7,08%	0,00%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	9,64%	0,00%	7,08%	0,00%
et autre)	-			

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

→ 31,76 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

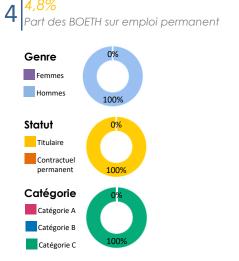
Technique

Accidents du travail Catégorie Type d'accident Genre 5 accidents du travail déclarés 6 accidents du travail pour 100 agents permanents 169 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident Trajet Femmes Catégorie A 100% des accidents du travail concernent Service Hommes Catégorie B la filière Technique Catégorie C **Filière**

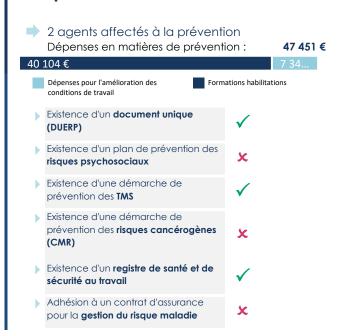
Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent



Prévention et risques professionnels



Publié le 09/12/2024



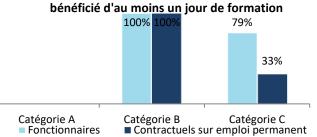
Formation

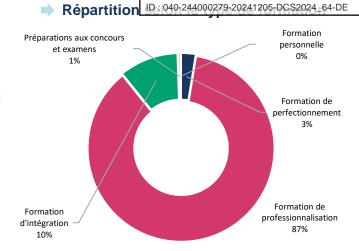
→ 67% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 66,7%

Hommes 67,6%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant





Le budget consacré à la formation est de

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	47,6%
Autres organismes	51,1%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	1,3%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 2,3 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	40,5%
Autres organismes	55,9%
Collectivité	3,6%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	191€	240 €
Nombre de bénéficiaires	22	46

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale







Relations sociales

La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	5
CAP	0
CCP	0

Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique

Envoyé en préfecture le 09/12/2024 Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

🗪 En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : novembre 2024 Version 1







FOCUS ABSENTEISME 2023

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

Nombre d'arrêts

2 146

Coût global de l'absence tout statut*

443 085 €

Nombre de jours d'absence 2,88% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

7,1%

Compressible Non compressible

1,8%

Autres 0,0% Le taux d'absentéisme est de 7 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 7 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

37,3%

Compressible

Autres 0,0%

34,9%

5,3%

Le taux d'exposition est de 37 %, cela signifie que 37 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

49,4%

Compressible Non compressible

47.0%

Le taux de fréquence est de 49 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 49 arrêts sur l'année.

Indice de gravité

Compressible

Non compressible

40,95

274,50

0,00

L'indicateur de gravité est de 52, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 52 jours.

Données absentéisme selon le statut

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme Taux d'exposition Taux de fréquence Indice de gravité 67,2% 50,8%

Part des agents absents

50,8% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme Taux d'exposition Taux de fréquence Indice de gravité 0,0% 0.0% 0,0%

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	
65 ans et plus			Le taux d'absentéisme
60 à 64 ans	38,6%	133,3%	le plus élevé concerne
55 à 59 ans	10,2%	5 7,1%	les 60 à 64 ans avec 38.63%
50 à 54 ans	12,3%	35,7%	30,0370
45 à 49 ans	7,1%	36,4%	
40 à 44 ans	0,4%	28,6%	Le taux d'exposition le
35 à 39 ans	0,3%	18,2%	plus élevé concerne le
30 à 34 ans	0,4%	25,0%	60 à 64 ans avec 133,33%
25 à 29 ans	0,0%	0,0%	133,3370
20 à 24 ans	0,0%	0,0%	
moins de 20 ans			

Données absentéisme selon le motif d'absences

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	4,1%	42,2%	30,1%	35,2
Pour accidents du travail imputables au service	1,2%	4,8%	4,8%	91,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	1,2%	1,2%	1,2%	365,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,6%	1,2%	1,2%	184,0
Pour maternité et adoption (1)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

> Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut	
Fonctionnaires	
Pour maladie ordinaire	1,4 arrêt par agent absen
Pour accidents du travail imputables au service Pour accidents du travail imputables au trajet	1 arrêt par agent absent Aucun arrêt
Contractuels permanents	
Decreased all and additional and	A

Pour maladie ordinaire Aucun arrêt Pour accidents du travail imputables au Aucun arrêt service Pour accidents du travail imputables au Aucun arrêt trajet

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme 4,1% > Taux d'exposition 30,1% > Taux de fréquence 42,2%

Gravité 35,2 jours par arrêt

25 agents absents pour maladie ordinaire

25 fonctionnaires

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

> Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Femmes

6,67%

Fonctionnaires Contractuels permanents 40,98% 0,00% Selon le genre

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	38,6%
55 à 59 ans	5,7%
50 à 54 ans	4,8%
45 à 49 ans	2,4%
40 à 44 ans	0,4%
35 à 39 ans	0,3%
30 à 34 ans	0,4%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 38,6%

Hommes

35,29%

Zoom sur les accidents de service et de trajet

Chiffres clés (emplois permanents)

> Taux d'absentéisme 1,2% Taux d'exposition 4,8% > Taux de fréquence 4,8% Gravité 91 jours par arrêt 4 agents absents suite à des acccidents (service ou trajet) 4 fonctionnaires

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

0.00%

Fonctionnaires Contractuels permanents 6,56% 0,00% Selon le genre **Femmes Hommes**

5,88%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	2 ,1%
50 à 54 ans	0,3%
45 à 49 ans	4,7%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 45 à 49 ans, soit 4,7%



Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme
Taux d'exposition
Taux de fréquence
2,4%

Gravité 274,5 jours par arrêt

2 agents absents

2 fonctionnaires

Part des agents absents

2,4%

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

2

549

Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents

3,28%

0,00%

Selon le genre

Femmes Hommes **2,94**%

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	2,4%
50 à 54 ans	7,1%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 50 à 54 ans, soit 7,1%

 Zoom sur les congés maternité et paternité(y compris accueil de l'enfant et adaption)

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme 0,0%
 Taux d'exposition 0,0%
 Taux de fréquence 0,0%

Part des agents absents

0,0%

Nombre d'agents absent

Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors moif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme 0,0%
 Taux d'exposition 0,0%
 Taux de fréquence 0,0%

Part des agents absents

0,0%



Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 0,0%

Gravité -

O agent absent

Part des agents absents

0,0%



Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

0



Nombre de jours d'absence

TANDS IN

Taux d'absent ID : 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE

Part des agents absents

Selon le genre

Femmes Hommes 0,00%

65 ans et plus	
60 à 64 ans	
55 à 59 ans	
50 à 54 ans	
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	
35 à 39 ans	
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	
20 à 24 ans	
Moins de 20 ans	

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme
 Taux d'exposition
 Taux de fréquence
 Indice de gravité
 0,0%

Part des agents absents

0,0%

Nombre d'agents absen

Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme 0,0%
 Taux d'exposition 0,0%
 Taux de fréquence 0,0%
 Indice de gravité 0,0

Part des agents absents

0,0%

O

Nombre d'agents absents

Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion

3 "groupes d'abences" identifiés

1/Absences compressibles

2/Absences médicales

1

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité
adoption, autres raisons*

Maladie ordinaire et accidents du travail

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE

Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
(Nombre de jours calendaires d'absences x 100)	
(Nombre d'agents au 31/12 x 365)	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
(Nombre d'agents absents)*100 / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.
Taux de fréquence	Note de lecture
(Nombre d'arrêts x 100) / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent
Gravité	Note de lecture
Nombre de jours calendaires d'absences / Nombre d'arrêts	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **novembre 2024**Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Landes

Version 1

ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE





FOCUS RPS

Pyramide des âges

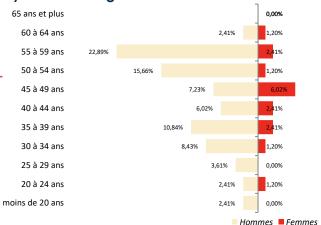
> En moyenne, les agents de la collectivité ont 46

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,6
Contractuels sur emploi permanent	38,3
Emplois permanents	45,9

- ▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 49 ans
- > En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 38 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme		Taux d'exposition		Taux de fréquence		Indice de gravité	
9,6%		50,8%		67,2%		52,3	

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

2 146

Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'abse	ntéisme	Taux d'expositi	ion	Taux de fréqu	ence	Indice de gra	vité
0,0%		0,0%		0,0%		-	

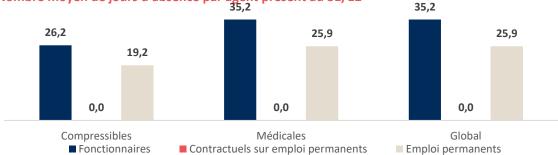
Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

> Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

> Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné 33,6 Technique 12,1 Femmes 33,2 Hommes Fonctionnaires 18,2 Contractuels permanents 62,5

Télétravail

La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

the state of the s	•
depuis leur domicile ou un autre lieu privé	12
un jour par semaine	12
de manière ponctuelle	6
de manière régulière	6
sur des jours fixes	6
Administrative	5
Technique	2

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents

76*	~ 22⇒	Variation des effectifs	9,2%	3	Taux de rotation	22,0%	83
agents au 31/12/2022							→ 31/12/2023
	14	départs '	t		21	arrivées	; 1

Le taux de rotation s'élève à 22%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 4,82 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts

Accident de service	4,0
Accident de trajet	0,0
Maladies professionnelles	0,0
ATI** au cours de l'année	2,0
	•

^{**} Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

% sur le total des jours d'arrêt Nb moyen de jours

Adjoints techniques	84,2%	178
Agents de maîtrise	15,8%	134

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP)	(Mis à jour en 2023)
Existence d'un plan de prévention des RPS	
Existence d'une démarche de prévention d	es TMS
Existence d'une démarche de prévention d	es risques cancérogènes (CMR)
Existence d'un r egistre de santé et de sécuri	té au travail
Adhésion à un contrat d'assurance pour la g	gestion du risque maladie

Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

22

7 347 € Dépenses liées à la formation

Prévention 40 104 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0€	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	6 657 €	16	416€
Formation dans le cadre des habilitations	690€	6	115€
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	7 413 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	32 691 €		

Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

des agents permanents

	Femmes	Hommes
Caégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

0

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail àu à une maladie

0

Nombre de signalements

professionnelle

		Emanant d	les usagers	Emanant du	ı personnel
	Nombre de signalements	avec arrêt de	sans arrêt de	avec arrêt de	sans arrêt de
	pour 1 000 agents permanents	travail	travail	travail	travail
	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
es	Harcelement moral	0	0	0	0
Femmes	Harcelement sexuel	0	0	0	0
Fe	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
es	Harcelement moral	0	0	0	0
Hommes	Harcelement sexuel	0	0	0	0
운	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

Droits syndicaux

Nombre d	e jours de grève	Heure de décharges d'activité de	services
Sur mot d'ordre national	75	Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Sur mot d'ordre uniquement local	0	Nombre d'heures effectivement utilisées	-
Non précisé, autres	0		

 Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique

Taux de rotation des agents permanents	Taux de visite sur demande au médecin de prévention
22,0%	1,2 pour 100 agents permanents
Nombre d'actes de violences envers le personnel	Absentéisme pour raisons de santé
0,0 actes	23,6 jours
pour 1 000 agents permanents	d'arrêt par agent permanent

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024 Reçu en préfecture le 09/12/2024 Publié le 09/12/2024 ID : 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **novembre 2024**Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Landes

Version 1



FOCUS REMUNERATION 2023

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

9 396 748 €

Charges de personnel

3 614 797 €

Part des charges de personnels

Rémunérat	ions des	agents sur	emplo	i permanent	t

2 441 872 € Rémunérations annuelles brutes Primes et indemnités versées 462 623 € Heures supplémentaires et/ou complémentaires 54 407 € Nouvelle Bonification Indiciaire 17 299 €



- > Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
 - > Votre collectivité a rémunéré 2 484 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut	
Fonctionnaires	33 012 €
Contractuels permanents	26 860 €
Moyenne selon la catégorie	
Catégorie A	S
Catégorie B	38 549 €
Catégorie C	30 766 €
Moyenne selon le genre	
Hommes	31 283 €
Femmes	33 718 €

Moyenne globale	31	680 €
s : secret statistique appliqué en dessous	de 2	ETPR

- > La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 33 012 €
- > La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 30 766 €
- > La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 33 718 €
- > La rémunération moyenne annuelle brute est de 31 680 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A -

Catégorie B -17,4%

Catégorie C -4,6%

L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie B

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



, **Primes** (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération statutaire 1 872 935 € Primes 462 623 €

Rémunération annuelle brute :

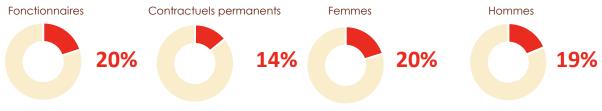
SFT* 34 608 €

2 441 872 €

HSC 54 407 €

NBI 17 299 €

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

	Catég	Catégorie A		orie B	Catégorie C		
Filières	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	S	-	-	-	31 572 €	-	
Animation	-	-	=	=	-	-	
Culturelle	-	-	=	=	-	-	
Incendie secours	-	-	-	=	-	-	
Médico-sociale	-	-	=	=	-	-	
Médico-technique	-	-	-	-	-	-	
Police municipale	-	-	=	=	-	-	
Sociale	-	-	=	=	-	-	
Sportive	-	-	-	-	-	-	
Technique	-	-	36 034 €	42 322 €	25 957 €	30 930 €	
Moyenne toute filière	S	-	42 322 €	36 034 €	30 930 €	29 569 €	
	Catég	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	

Femmes Hommes Femmes Hommes Femmes Hommes
Part des primes 18,5% 0,0% 20,4% 21,0% 20,5% 18,6%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	ND n.		ND n.	
Technique	33,57	Femmes	12,1	
		Hommes	33,2	

^{*}SFT uniquement des fonctionnaires

, **IFSE et CIA** (Emplois permanents)

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

	Fonctionnaires								
	Femmes								
Filières	Catégorie A	Catégorie A Catégorie B		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C			
Administrative	11 100 €		6 804 €						
Technique		7 008 €	5 1 65 €		8 467 €	5 966 €			

		Femmes		Hommes		
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative			2 231 €			
Technique		7 008 €	2 141 €			1 854 €

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

		IFSE						CIA				
	Fonctionnaires		Con	Contractuels		Fonctionnaires			Contractuels			
Filières	Α	В	С	Α	В	C	A	В	C	Α	В	C
Technique		-1 459 €	-801€			287€			66€			149€

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : novembre 2024
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Landes

ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE



FOCUS RASSCT 2023

Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	0	0		> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes 0,0%
Culturelle	0	0	0		Hommes 100,0%
Incendie secours	0	0	0		_
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	0	0		Cat A 0,0%
Sportive	0	0	0		Cat B 0,0%
Technique	5	0	5	100%	Cat C 100,0%
Ensemble	5	0	5		

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité	
1,2%	4,8%	4,8%	91,0	

Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

Part sans arrêt de travail

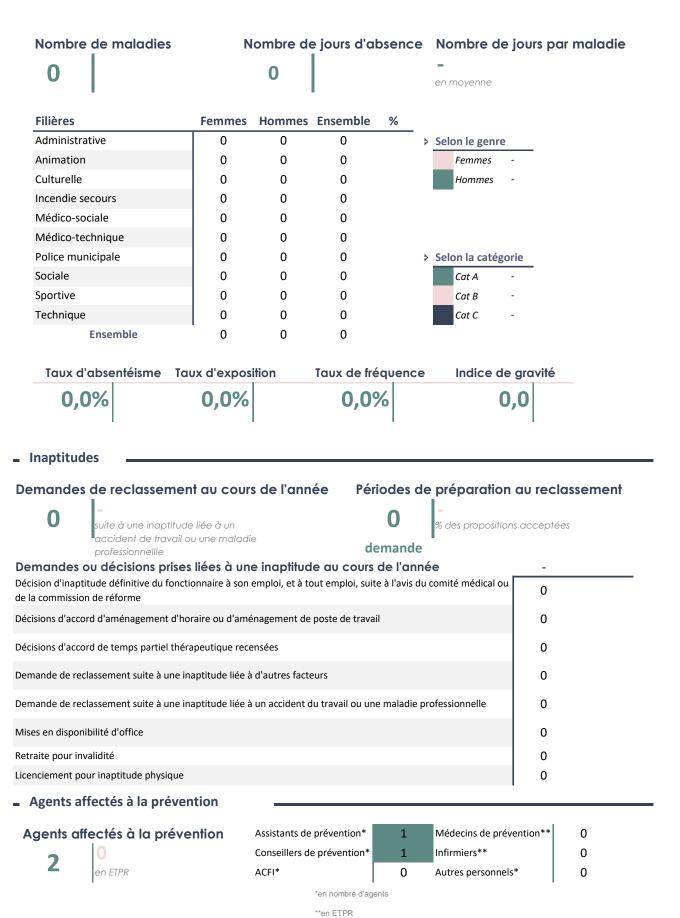
Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	0	0		> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes -
Culturelle	0	0	0		Hommes -
Incendie secours	0	0	0		_
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	0	0		Cat A -
Sportive	0	0	0		Cat B -
Technique	0	0	0		Cat C -
Ensemble	. 0	0	0		_

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,0%	0,0%	0,0%	0,0

Les maladies professionnelles



Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

22

47 451 €Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0€	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	6 657 €	16	416 €
Formation dans le cadre des habilitations	690 €	6	115 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	7 413 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	32 691 €		

■ Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (N	Mis à jour en 2023)	/
Existence d'un plan de prévention des risques p	sychosociaux	x
Existence d'une démarche de prévention des 11	MS	/
Existence d'une démarche de prévention des ri s	sques cancérogènes (CMR)	X
Existence d'un r egistre de santé et de sécurité a	u travail	/
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gesti	ion du risque maladie	X

Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

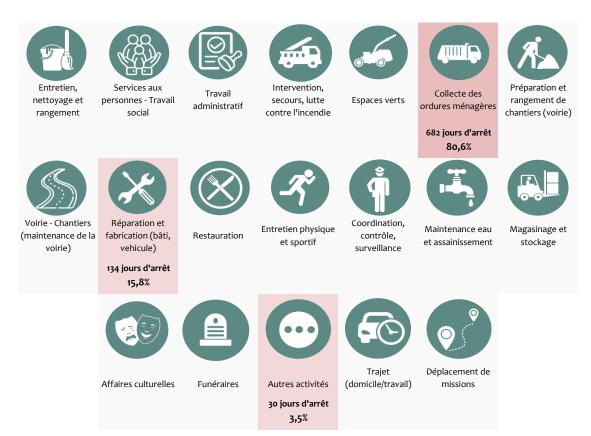
5

Nombre de réunions du FSSSCT

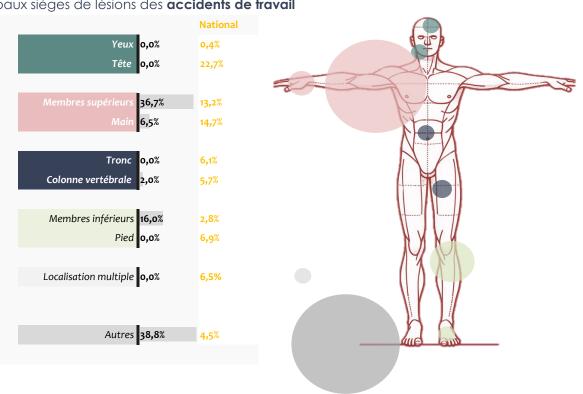
3

Nb de jours cumulés d'activité des représentants Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



Principaux sièges de lésions des accidents de travail





ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE

Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail



Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (54,26% des jours d'arrêts)

ID: 040-244000279-20241205-DCS2024_64-DE

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux maladies professionnelles



nettoyage et rangement



Services aux personnes - Travail social



Travail administratif



secours, lutte contre l'incendie



Espaces verts



Collecte des ordures ménagères chantiers (voirie)



Préparation et rangement de



Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)



Réparation et fabrication (bâti, vehicule)



Restauration



Entretien physique et sportif



contrôle, surveillance



Maintenance eau et assainissement



Magasinage et stockage



Affaires culturelles



Funéraires



Autres activités



Trajet (domicile/travail)



Déplacement de missions

Principaux types de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année





Affections poussières



professionnelles consécutives à l'inhalation de d'amiante



Rhinite et asthmes professionnels



Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)



bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques



Affections Maladies dues aux provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets



Coude



Epaule

Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations



Affections dues au plomb et à ses composés



Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels



Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux



Cancer bronchopulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante



Poignet - Main et doigt



chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle

Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service
Existence d'un diagnostic RPS
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année
Existence de fiches d'exposition à l'amiante
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures

Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **novembre 2024**Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Landes

Version 1